

Avez-vous un plan successoral pour protéger votre famille ?



En quoi consiste la planification successorale et pourquoi est-elle nécessaire ?

Toute votre vie, vous avez travaillé fort pour vous constituer un patrimoine, que ce soit sous la forme d'une résidence secondaire, d'une entreprise, d'un chalet ou d'autres placements. Pour réduire au minimum l'impôt que votre famille devra payer sur l'actif que vous lui léguerez – ou pour qu'elle n'ait pas à vendre vos biens pour couvrir l'impôt à payer – il est important que vous établissiez un plan successoral.

La planification successorale est un outil de planification financière qui permet d'accumuler des éléments d'actif, de les conserver et de les transmettre en limitant les pertes financières ou en évitant d'avoir à les vendre.

Au fil du temps, vos éléments d'actif ont certainement pris de la valeur, comme vous l'espériez. Cela signifie aussi qu'au moment de leur transmission, ils vaudront beaucoup plus que leur prix d'achat initial, ce qui entraînera un impôt sur les gains en capital pour votre famille. La planification successorale permet de réduire l'impôt sur les gains en capital et d'autres frais que votre famille devra payer à votre décès.

À qui s'adresse la planification successorale ?

À partir du moment où l'on commence à accumuler des éléments d'actif ou que l'on a à sa charge des êtres chers, la planification successorale devient très importante. Une fois votre plan successoral en place, vous aurez la tranquillité d'esprit de savoir que vos souhaits à l'égard de votre famille se réaliseront.

La planification successorale est une stratégie judicieuse qui garantit la transmission de votre actif à vos bénéficiaires, d'une manière rapide et efficace. Elle permet aussi, dans bien des cas, de payer une partie de l'impôt et des frais exigibles au décès.

Voici quelques façons de planifier en vue du paiement de vos dernières dépenses

- Vous pouvez calculer le montant d'impôt qu'il y aurait à payer et économiser ce montant.
- Si votre famille le souhaite, elle pourra emprunter le montant d'impôt à payer le moment venu.
- Vous pouvez vendre les éléments d'actif qui généreront des gains en capital et contourner ainsi le problème.

- Vous pouvez souscrire une assurance vie à prix modique pour couvrir le montant d'impôt sur les gains en capital et alléger ainsi les obligations financières de votre famille.

Pourquoi la souscription d'une assurance vie représente-t-elle la meilleure option ?

En protégeant votre succession avec une assurance vie, vous vous assurez que votre famille aura les moyens de payer l'impôt exigé, sans être contrainte de vendre les éléments d'actif que vous avez mis tant d'efforts à accumuler.

Et comme le capital-décès est versé en franchise d'impôt, l'assurance contribue à compenser une partie de l'impôt et des frais à payer ; vos proches recevront ainsi une plus grande partie de votre patrimoine.

L'assurance vie est une solution financièrement avantageuse qui offre une protection pour la vie.

Renseignez-vous dès aujourd'hui sur l'assurance vie

Parlez de l'assurance vie à votre conseiller en assurance et demandez-lui comment elle peut vous aider à protéger votre succession. Votre conseiller vous fournira des conseils judicieux et vous aidera à souscrire une police adaptée à vos besoins et à ceux de votre famille.



RBC Assurances

La Compagnie d'assurance vie RBC vous recommande de consulter vos conseillers juridique et fiscal afin de déterminer si cette stratégie vous convient.
Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC